

## Les services eSanté, au cœur de l'écosystème de la santé

L'Agence eSanté a pour mission principale de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé intervenant dans son parcours de soins de santé. Les divers services eSanté facilitent ainsi le suivi et la coordination de votre prise en charge médicale, et vous permettent en tant que patient de jouer un rôle actif dans votre suivi médical. Tout cela au travers d'un seul compte, votre «compte eSanté». Petit tour d'horizon des services eSanté à votre disposition.

Le **Dossier de Soins Partagé (DSP)** est votre dossier de santé électronique personnel et sécurisé qui regroupera, dès son activation, vos données de santé essentielles déposées par les professionnels de santé qui vous suivent. Il est sous votre contrôle direct: l'accès à votre DSP est réservé à vous-même ainsi qu'aux professionnels de santé agréés au Luxembourg à qui vous donnez un droit d'accès. Tout accès à votre DSP (consultation/dépôt de données) est tracé, avec indication du nom de la personne, de la date et de l'heure.

Actuellement, quatre types de documents sont envoyés automatiquement dans le DSP: les résultats de labo, l'imagerie médicale et les rapports qui y sont liés, le résumé patient et le résumé prestations pour les patients suivis par un médecin référent. D'autres documents, tels que la lettre de sortie d'hôpital, vont suivre prochainement. Et en tant que patient, vous pouvez vous-même déposer des informations de santé dans l'espace personnel de votre DSP.



Le **Carnet de Vaccination Electronique (CVE)**, qui est en déploiement progressif depuis 2022, dématérialise la carte jaune actuelle. Il offre plusieurs avantages: une consultation de vos vaccins possible à tout moment, des notifications de rappel vaccinal, des recommandations vaccinales personnalisées.

Le service **MaSanté@UE** est un service d'échange de données de santé au sein de l'UE via un réseau sécurisé reliant les Points de Contact Nationaux pour la e-santé, qui permet:

- 1) de partager un résumé patient contenant les informations de santé essentielles avec un médecin à l'étranger.
- 2) de récupérer un médicament dans une pharmacie d'un autre pays européen grâce au transfert d'une prescription digitale.

En tant qu'affilié luxembourgeois, vous pouvez actuellement bénéficier de l'échange du résumé patient, en enregistrant votre consentement dans votre DSP (Configureur de profil/ Droits d'accès).

### Plus d'infos ou besoin d'assistance ?

Tel: (+352) 2712 5018 33

Email: helpdesk@esante.lu - Web: www.esante.lu

### Saviez-vous que...

- un professionnel de santé a l'obligation de déposer une donnée de santé dans votre DSP dans les 15 jours suivant votre demande (*article 9 du règlement grand-ducal du 6 décembre 2019 précisant les modalités et conditions de mise en place du DSP*),
- vous pouvez donner un droit d'accès permanent à un professionnel de santé en l'enregistrant dans le Cercle médical de confiance de votre DSP,
- si vous ne vous sentez pas à l'aise avec les outils digitaux, vous pouvez désigner un «assistant DSP» pour vous accompagner dans la gestion de votre DSP - il bénéficie des mêmes droits d'accès que vous-même.